

Décision n° 2024-DEC-005

**SIGNATURE D'UN CONTRAT DE CESSIION DE DROIT D'EXPLOITATION DU SPECTACLE
« ROUGE BLEU JAUNE » DU SAMEDI 23 MARS 2024**

Le Maire de Beauchamp,

Vu le Code général des collectivités territoriales, notamment les articles L.2122-22 et L.2122-23,

Vu la délibération n°2023-001 du Conseil municipal en date du 2 février 2023 portant délégation de pouvoir donnée au Maire au titre de l'article L.2122-22 du Code général des collectivités territoriales,

Vu les crédits prévus au budget de l'exercice en cours,

Considérant la volonté de la commune d'organiser le spectacle « Rouge Bleu Jaune » le samedi 23 mars 2024 dans le cadre de la saison culturelle 2024-2025,

DECIDE

Article 1^{er} : De signer un contrat de cession de droit de d'exploitation d'un spectacle avec la Compagnie Les Globe Trottoirs, sise Maison des Associations, 105 avenue Aristide Briand, 92120 Montrouge.

Article 2 : La prestation, « Rouge bleu jaune », aura lieu le 23 mars 2024 à 16h00 à la salle des fêtes de Beauchamp.

Article 3 : Le montant de la prestation est de 1500 € HT (exonéré de TVA).

Article 4 : la dépense résultant de cette prestation sera imputée sur les crédits inscrits à cet effet au budget de la ville de l'exercice en cours.

Article 5 : La présente décision sera transmise à Monsieur le Préfet du Val d'Oise au titre du contrôle de légalité ;

Article 6 : DIT que la présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le tribunal administratif de Cergy-Pontoise, dans le délai de deux (2) mois à compter de sa publication électronique conformément aux articles L2131-1 du Code général des collectivités territoriales et R421-1 du Code de justice administrative.

Le Maire certifie que cette décision
a été mise en ligne sur le site de la
ville le

29 JAN. 2024



Le Maire,

Françoise NORDMANN

Accusé de réception en préfecture
095-219500519-20240124-2024-DEC-005-AR
Date de réception préfecture : 29/01/2024